



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement, de l'Aménagement et
des Transports d'Île-de-France

N°16

ÉDITÉ LE 06/10/2025

Bulletin de suivi de l'étiage

Région Île-de-France

Du 28 septembre au 05 octobre 2025



Hydr  **Portail**

Accédez gratuitement aux
données publiques quantitatives
relatives à l'écoulement des
cours d'eau.

Prochain bulletin d'étiage le 14 octobre 2025

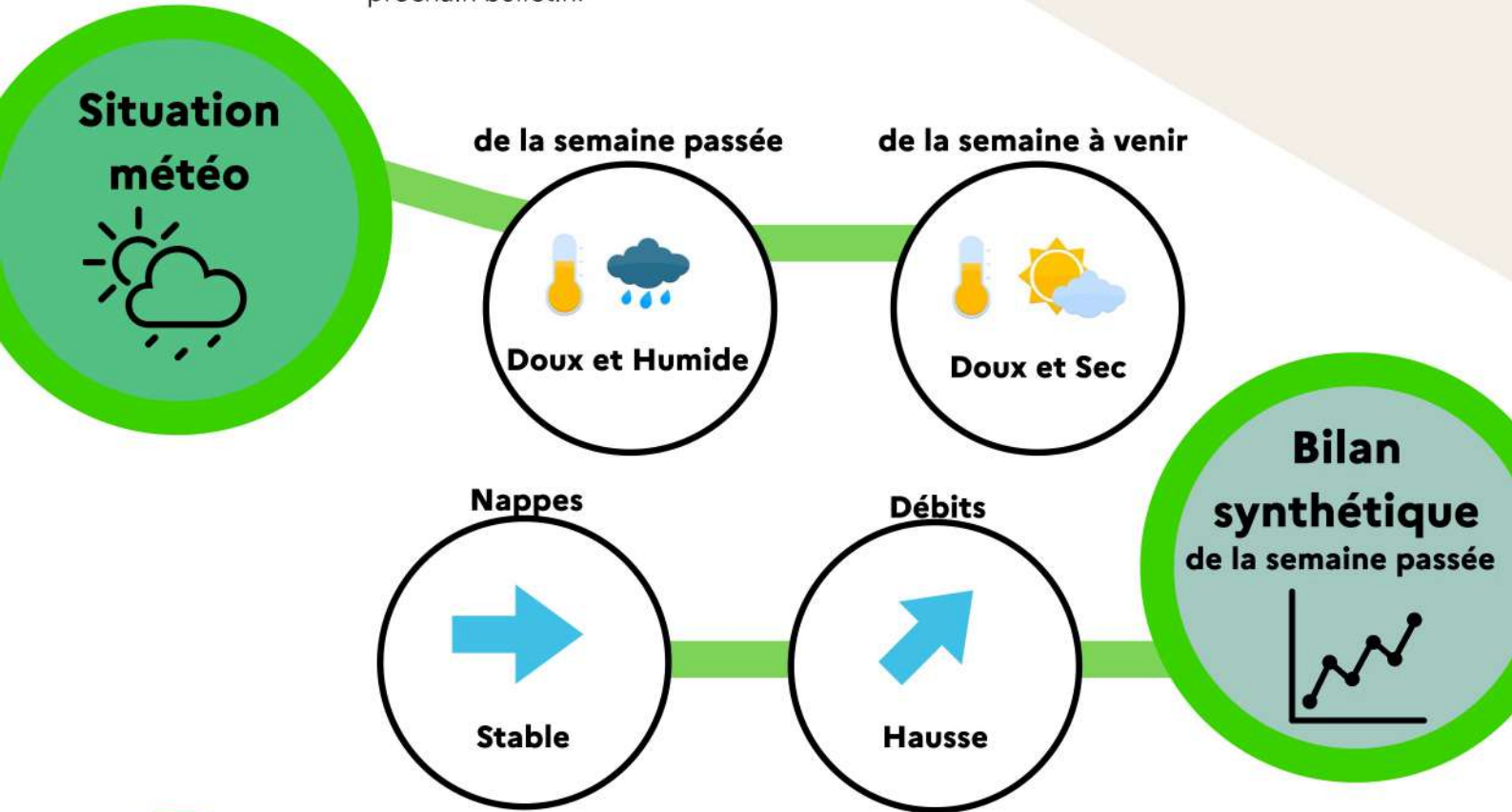


L'étiage sur internet

La semaine dernière a été dans un premier temps sèche. Ensuite, entre vendredi et samedi, plusieurs fronts pluvieux assez actifs mais rapides ont balayé la région Île-de-France. Par conséquent, les débits des petits cours d'eau qui étaient en légère baisse ont connu une faible hausse ce week-end. D'une manière générale, sur la période couverte par le bulletin, les grands cours d'eau ont vu leur Qm3J augmenter alors que sur les petits cours d'eau, ils ont été plutôt stables.

La situation des nappes est normale pour la période de début octobre 2025. Les précipitations récentes engendrent une stabilisation temporaire du niveau d'une partie des nappes d'eau souterraine.

Les pluies du week-end ont généré de faibles hausses sur une bonne partie des cours d'eau. Cependant, le temps sec annoncé pour la semaine à venir va permettre aux débits de repartir à la baisse. Dans l'ensemble, la tendance est à la stabilité des Qm3J jusqu'au prochain bulletin.



Jaugeages

prévus cette semaine pour valider les débits

- Creil

-
- Ballancourt

-
- Guigneville [La Mothe]

-
- Nesles-la-Vallée

-
- Viarmes [Moulin de Bertinval]

-
- Pont-sur-Vanne

-

Sommaire

Carte de suivi de l'étiage

p.3

Débits des rivières

p.4

Bilan annuel des débits

p.5

Situation des nappes

p.6

Bilan annuel des nappes

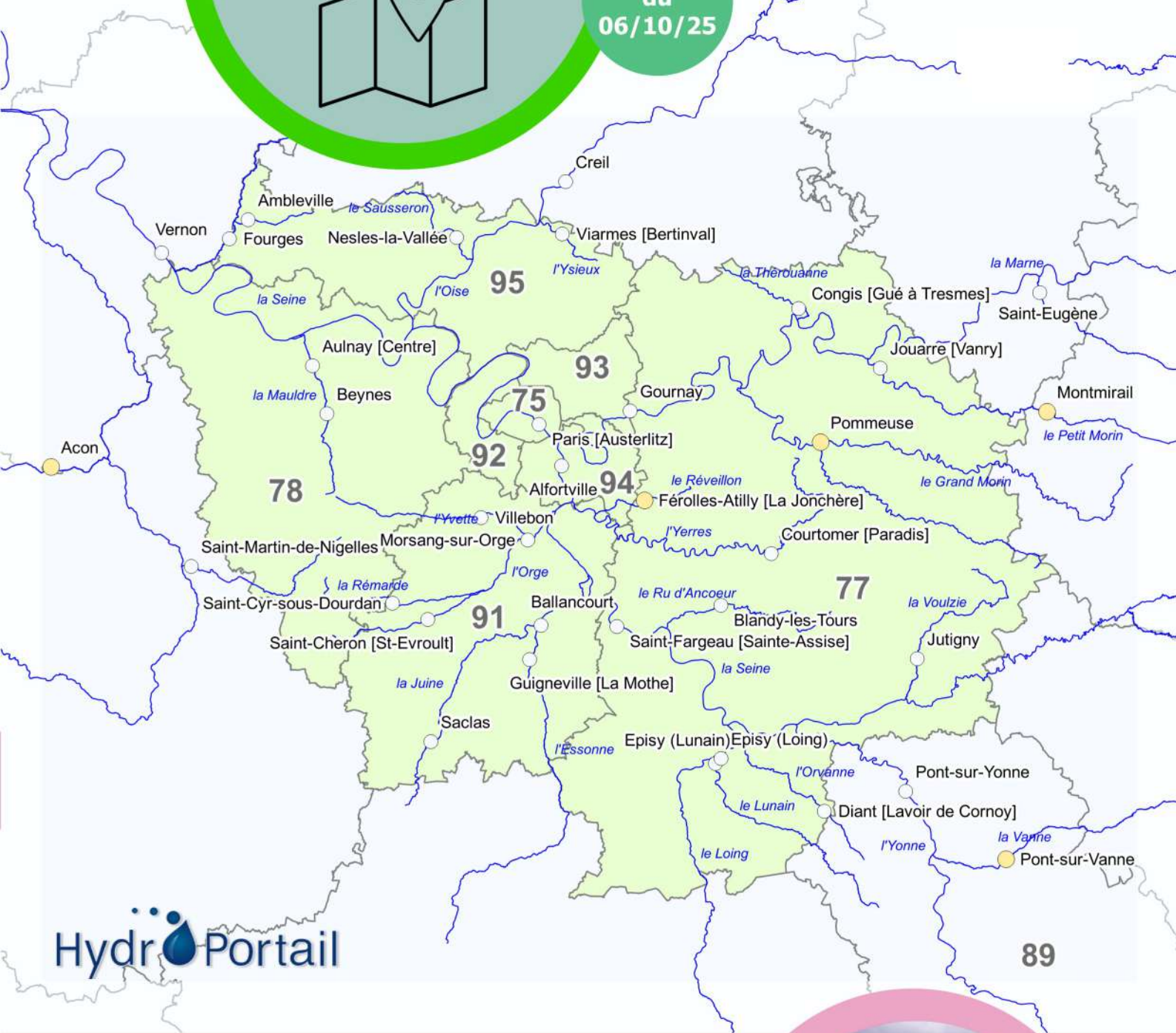
p.7



Carte de suivi de l'étiage



Situation du 06/10/25



HydrPortail

État de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



Tableau des Qm3J*



sur la
dernière
période

* débit moyen sur 3 jours consécutifs, le plus faible de la période



Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	Indice de confiance
		V	A	AR	C	N°14	N°15	N°16		
						14/09 21/09 28/09 05/10				
Grandes rivières :										
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	52	55	104	le 04/10/25	↘
Oise	Creil	32	25	20	17	28	30	39	le 03/10/25	→
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	95	102	201	le 28/09/25	→
Seine	Alfortville	64	48	41	36	109	119	214	le 28/09/25	→
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	143	153	305	le 28/09/25	→
Seine	Vernon	170	131	113	100	213	236	398	le 03/10/25	→
Yonne	Pont-sur-Yonne	30	16	13	11	27	32	61	le 04/10/25	↘
Petites rivières :										
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20	0,41 ^C	0,44 ^C	0,43	le 01/10/25	→ /
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,24 ^C	1,25 ^C	1,18	le 02/10/25	→ /
Drouette	Saint-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26	0,56 ^C	0,58 ^C	0,57	le 30/09/25	↗ /
Essonne	Ballancourt	5,5	4,5	3,9	3,5	7,5	7,7	7,9	le 01/10/25	→
	Guigneville [La Mothe]	2,4	1,8	1,6	1,4	3,7	3,9	3,9	le 29/09/25	→
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1	6,3 ^C	6,6 ^C	6,3	le 02/10/25	→ /
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,2	2,3	2,2	le 01/10/25	→
Juine	Saclas (**)	0,75	0,67	0,61	0,55	1,30	1,35	1,33	le 01/10/25	→ /
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	8,6	9,7	9,5	le 02/10/25	→
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,73	0,81	0,80	le 02/10/25	→
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,68 ^C	0,74 ^C	0,70	le 01/10/25	→
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,44 ^C	1,57 ^C	1,54	le 01/10/25	→
Orge	Saint-Chéron [St-Evrault]	0,16	0,13	0,12	0,11	0,18	0,21	0,20	le 02/10/25	→
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	1,9	2,4	2,0	le 01/10/25	→
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,32	0,33	0,36	le 02/10/25	↘
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,44	0,49	0,50	le 30/09/25	↗
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	0,97	1,01	1,05	le 02/10/25	→
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,33	0,36	0,35	le 01/10/25	→
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,017	0,038	0,023	le 02/10/25	↗
Ru d'Ancœur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,018	0,034	0,027	le 02/10/25	→
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,37	0,42	0,39	le 01/10/25	→
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,88	0,91	0,90	le 01/10/25	→
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,55	0,60	0,58	le 02/10/25	→
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,2	3,0	2,4	2,0	3,0	3,1	3,3	le 02/10/25	→
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	2,58	2,62 ^C	2,61	le 01/10/25	→
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,115	0,149	0,138	le 01/10/25	→
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	0,137 ^C	0,165 ^C	0,155	le 29/09/25	↗
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,69	0,80	0,71	le 01/10/25	→

- ^c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
 (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire

Pour les stations non gérées par la DRIEAT, les données sont à titre indicatif et nous n'en garantissons pas la qualité. C'est pourquoi nous ne proposons ni de tendance ni d'indice de confiance. Si besoin d'informations complémentaires, voir avec les DREAL concernées. (cf. liens sur la dernière page)

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>.

Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météo. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

TOTAL / 35

Stacked bar chart showing the number of stations per 35 (Nb stations / 35) over time, categorized by C, AR, A, and V. The Y-axis ranges from 0 to 33. The X-axis shows dates from 23/06 to 08/11. The legend indicates C (red), AR (orange), A (yellow), and V (light yellow).

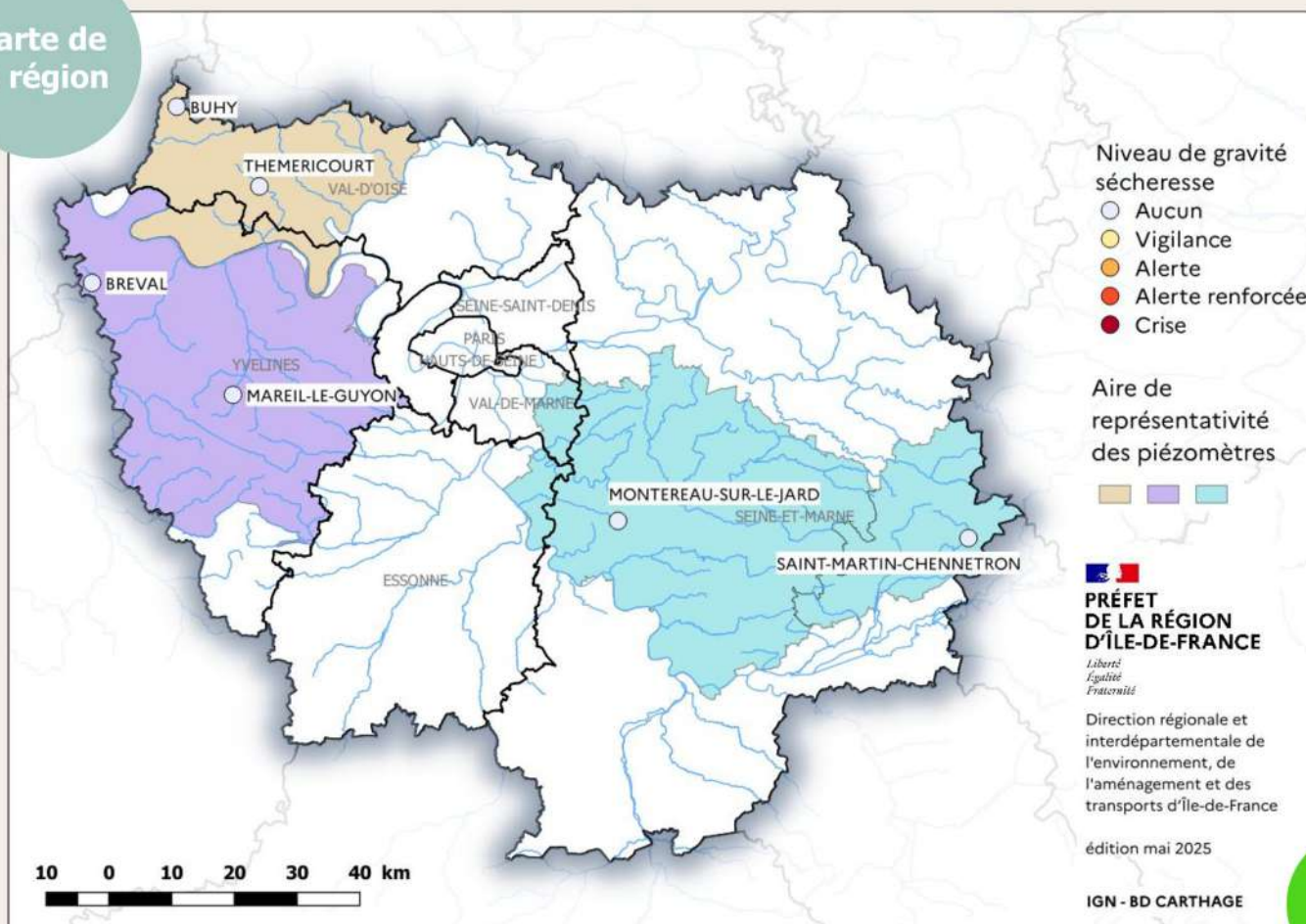
Date	V	A	AR	C
23/06	0	5	1	0
30/06	0	5	1	1
07/07	0	10	2	1
15/07	0	8	1	0
21/07	0	7	2	1
28/07	0	3	0	0
04/08	0	2	0	0
11/08	0	6	0	0
18/08	0	7	2	0
25/08	0	7	2	0
01/09	0	4	2	1
08/09	0	4	1	1
15/09	0	4	1	1
22/09	0	4	2	0
29/09	0	4	1	0
06/10	0	5	0	0
13/10	0	0	0	0
20/10	0	0	0	0
27/10	0	0	0	0
08/11	0	0	0	0



Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m NGF)				N°14	N°15	N°16	Tendance moyenne
		V	A	AR	C	Semaine 38	Semaine 39	Semaine 40	
14/0921/0928/0905/10									
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	45,00	45,14	45,62 le 29/09/2025	Hausse ↗
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	68,40	68,22	68,07 le 05/10/2025	Baisse ↘
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	113,58	113,56	113,50 le 01/10/2025	Stable →
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	76,48	76,41	76,37 le 01/10/2025	Stable →
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	51,86	51,85	51,79 le 01/10/2025	Baisse ↘
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	137,11	136,91	136,72 le 05/10/2025	Baisse ↘

En semaine 40, les épisodes pluvieux permettent une stabilisation temporaire du niveau des nappes sur la moitié des points de suivi, en particulier dans les nappes tertiaires du Mantois dans les Yvelines et de la craie à Buhy dans le Val-d'Oise.

Carte de la région





Bilan annuel des piézomètres

Saison d'été 2025



Nappe		Piézomètre de référence	Hauteurs piézométriques (en m NGF) par bulletin d'étiage																MIN de la saison		Nb de bulletins en							
			Seuils (m NGF)				N°1 23/06	N°2 30/06	N°3 07/07	N°4 14/07	N°5 21/07	N°6 28/07	N°7 04/08	N°8 11/08	N°9 18/08	N°10 25/08	N°11 01/09	N°12 08/09			N°13 15/09	N°14 22/09	N°15 29/09	N°16 06/10	V	A	AR	C
			V	A	AR	C																						
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	46,54	46,51	46,33	46,15	45,90	45,83	45,71	45,46	45,22	45,02	44,91	44,91	44,91	45,00	45,14	45,62	44,91	le 30/08/2025	0	0	0	0	
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	71,42	71,13	70,86	70,62	70,35	70,11	69,87	69,69	69,48	69,25	69,01	68,80	68,60	68,40	68,22	68,07	68,07	le 05/10/2025	0	0	0	0	
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	114,54	114,41	114,33	114,30	114,21	114,18	114,13	114,01	113,93	113,84	113,81	113,73	113,66	113,58	113,56	113,50	113,50	le 01/10/2025	0	0	0	0	
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	77,42	77,31	77,25	77,20	77,12	77,04	76,95	76,84	76,79	76,71	76,70	76,61	76,55	76,48	76,41	76,37	76,37	le 01/10/2025	0	0	0	0	
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	52,42	52,34	52,31	52,29	52,26	52,22	52,16	52,11	52,09	52,05	52,05	51,95	51,94	51,86	51,85	51,79	51,79	le 01/10/2025	0	0	0	0	
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	139,64	139,43	139,25	139,06	138,87	138,67	138,47	138,26	138,07	137,88	137,70	137,50	137,30	137,11	136,91	136,72	136,72	le 05/10/2025	0	0	0	0	
			V			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
			A			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
			AR			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
			C			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
TOTAL / 6						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							



14 octobre
2025

**Tout savoir sur
l'étiage en
Île-de-France**



**Liens
utiles**

L'étiage sur internet

- **DRIEAT**

<http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

- **DREAL Normandie**

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydro/QMJ/QMJ.html>

- **DREAL Centre - Val de Loire**

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-debits-des-rivieres-sur-le-bassin-loire-a111.html>

Données rivières en ligne

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Données nappes en ligne

<http://ades.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étiages

<http://onde.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau sur le site national Vigieau

<https://vigieau.gouv.fr/>

Contact

drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr





**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 06/10/2025

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 6 08 92 55 18

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

Courriel : driebat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 28/09/2025 au 05/10/2025

Référence : Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 35 stations hydrométriques et des 6 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la semaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté d'orientations de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Vigieau : <https://vigieau.gouv.fr/>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>